PLAN D'ÉDUCATION NATIONALE, OU QUELQUES RÉFLEXIONS...

Du Castelier



PLAN

D'ÉDUCATION NATIONALE,

Ou quelques Réflexions rapides présentées à l'Assemblée Nationale sur la création des nouveaux Collèges, par M. DU CASTELIER, *ex-Chanoine régulier de la Congrégation de France, dite vulgairement de Sainte-Geneviève.*



A PARIS.

Chez LAURENS, jeune, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques, No. 37.

Et chez les Marchands de Nouveautés.

1791.

PLAN

D'ÉDUCATION NATIONALE.

Ou quelques Réflexions rapides présentées à l'Assemblée Nationale sur la création des nouveaux collèges, par M. du Castelier ex-chanoine régulier de la congrégation de France, dite vulgairement de Ste. Geneviève.

Preces armatae Avs.

Ier *Ara bien hyondo, çogeras pan en abondo.* Cultivez bien votre champ, et vous aurez une abondante récolte. La meilleure terre entre les mains d'un paresseux, ou d'un cultivateur ignorant ne produit que des ronces. La plus mauvaise plante entre les mains d'un habile jardinier devient féconde. *L'arbor bona producit bonos fructus* est donc une vérité que les ignorans ont mal interprêtée ; parce que, s'il est vrai qu'un arbre sauvage ne produit que des fruits acides, il est vrai aussi que ce même arbre mis dans une bonne terre et bien cultivée, produira des fruits moins amers. Rien ne vient donc sans culture, et l'éducation fait tout.

Rien n'est donc plus important qu'une éducation fondée sur des principes vivifians. La félicité des hommes réunis en société, dépend donc entièrement des premières leçons qu'on donne à la jeunesse ; un plan d'éducation doit donc être l'objet principal des soins d'une nation éclairée.

Mais avant de donner un plan d'éducation, il y auroit une grande question à agiter ; savoir si l'éducation publique est préférable à l'éducation particulière ; si les pères et les mères peuvent légitimément se soustraire à l'obligation qu'ils ont contractée avec la nature, d'élever eux-mêmes et d'instruire leurs enfans ; s'ils sont moins obligés de nourrir l'ame de ceux qu'ils ont engendrés, que de pourvoir aux besoins de leur corps.

II. Une Anglaise qui voyageoit en France, il y a quelques années, a décidé cette question mieux que tous nos académiciens et nos docteurs de Sorbonne. *Il semble*, a-t-elle dit, *que le cœur des Françaises ait été formé dans les antres du Caucaze. Dès qu'elles ont mis un enfant au monde, elles le confient aux soins équivoques d'une Nourrice souvent éloignée d'elles de 20 lieues. On le retire des mains de cette Nourrice, pour l'envoyer dans une pension, où il reste jusqu'à 15 ans ; à cet âge on le fait entrer dans un régiment ou un duel défendu par les lois & permis par le préjugé, le fait périr ; & il arrive souvent que ces meres dénaturées n'ont pas eu le plaisir*

d'embraſſer leur enfant, une ſeule fois dans leur vie. Peuvent-elles dire qu'elles ont été meres? Seroient-elles moins heureuſes, ſi elles avoient engendrée une pierre?

III. Nos femmes s'excuſent ſur la délicateſſe de leur tempéramment & ſur leurs occupations domeſtiques; mais eſt-il une occupation plus ſérieuſe pour une mere, que celle de nourrir & d'inſtruire ſes enfants? L'excuſe de la délicateſſe du tempérament eſt-elle légitime? eſt-elle fondée ſur la vérité?

Nations empétrées dans les boues de l'eſclavage, vous trouvez des raiſons, pour vous ſouſtraire à vos devoirs; mais en trouvez-vous, pour échapper aux lois irréfragables de la nature? Ah! je vous donnerois envain des préceptes: des hommes plus inſtruits que moi ſe ſont acquités de ce devoir! J. Jacques, Helvetius, Pluche, Rolin, m'ont précédé dans cette honorable carrière. Apprenez dans ces victorieux interprètes de la nature, ce que la main de l'éternel a gravé dans vos cœurs, nul homme ſur la terre ne peut effacer ce qu'il y a butiné.

Sachez ſeulement qu'une ſeule minute dérobée aux devoirs que le ciel vous impoſe, eſt un anneau détaché de la chaîne de votre félicité. Vous avez la puiſſance & la liberté de négliger l'éducation de vos enfants; mais vous n'avez pas le pouvoir de jouir des admirables prérogatives

attachées au titre ſublime de meres, ſans les avoir méritées.

Tariſſez donc tant que vous voudrez la ſource de vos jouiſſances; mais ne vous flattez pas de trouver du beaume, où vous ne mettez que du poiſon.

Le ciel eſt juſte, ſes décrets ſont parfaits. Si dans les ſociétés aveuglées par les preſtiges du deſpotiſme & de l'eſclavage, je voyois des enfants voués à la vertu, ſoumis aux douces lois de la raiſon, je croirois voir une pyramide dont le ſommet ſeroit aſſis ſur la terre & la baze en l'air. Je remarque le contraire, & j'admire l'intelligence ſuprême qui rend à chacun ce qui lui eſt dû.

IV. Faux interprètes de la divinité, vous avez traveſti bien des vérités; mais vous n'avez point encore anéanti celle-ci : elle ſubſiſtera éternellement : elle eſt la baze de toute moralité & le ſçeau de la tranquillité des hommes illuſtres que vous calomniez; mais que vous ne pourrez jamais pervertir.

V. Je me proſterne aux pieds de la divine providence, qui touchée de nos malheurs, vient de nous tracer un plan plus régulier, & d'ouvrir à 25 millions d'hommes les portes de la félicité.

VI. Reptiles qu'aveugle la cupidité, inſinuez ce que vous ne pouvez pas penſer, prêchez,

murmurez, tonnez contre la révolution actuelle; c'eſt votre ennemi, combattez-le ouvertement & ſans perfidies. Il eſt certain que la révolution vous fait du mal : elle vous ravit la funeſte puiſſance de nuire : elle confond tous vos vices. On prêchera déſormais une morale diametralement oppoſée à la vôtre, toutes vos maximes deſtructives ſont anéanties ; mais la jeuneſſe prendra une nourriture plus ſaine ; mais elle concevra enfin que la juſtice eſt l'unique baze de la félicité humaine ; mais la religion que vous calomniez, la religion qui eſt devenue entre vos mains perfides, l'art terrible d'en impoſer aux hommes, deviendra dans des mains plus pures & moins avides, un art plus précieux & plus utile à l'eſpèce humaine. L'homme ſincèrement religieux, MM., ſera le dieu de ſes ſemblables, non ſuivant la juſte expreſſion de Plaute, un loup qui dévore leur ſubſtance & qu'on met dans les légendes. La jeuneſſe mieux inſtruite ne confondra plus la religion avec les inſtitutions humaines ; convaincue que dieu veut être adoré en eſprit & en vérité, elle comprendra que le culte public qui lui eſt rendu par toutes les nations de l'univers, a bien un rapport quelconque avec la religion ; mais que ce culte, mais que ce pacte humain qui change, qui varie, qui prend toutes les formes qu'on veut lui donner, & qui eſt preſque toujours le thermomètre des paſſions

humaines, n'eſt pas la religion elle-même qui porte un caractère de ſtabilité. Le culte public n'eſt donc autre choſe, MM., qu'une convention sociale. Cette convention eſt donc diſtincte de la religion, il ne faut donc pas confondre ſes divins préceptes avec les inſtitutions politiques. Les préceptes de l'évangile ſont une loi ſpirituelle que le Chriſt nous a laiſſée, pour nous tracer la route que nous devons ſuivre librement, volontairement, ſi nous voulons multiplier nos jouiſſances & nos plaiſirs. Ce n'eſt pas un code civil & coactif : un prêtre n'eſt ni un magiſtrat, ni un légiſlateur ; il n'eſt que le porteur d'une bonne nouvelle dont chaque individu peut faire ce qu'il veut.

VII. L'homme inſtruit à l'école du ſage ſera donc tolérant ſur ces préceptes divins ; mais ferme, mais inébranlable dans l'exécution des lois que la ſociété commune aura ſanctionnée *après un ſérieux examen* ; ſoit que ces lois regardent le culte, ſoit qu'elles tiennent à la police du royaume. Il ne matérialiſera point ce qui eſt tout ſpirituel, il n'interprêtera point temporellement ce qui n'eſt deſtiné qu'à régler les mouvements de la conſcience. Il reſpectera les droits du peuple, il ſoulagera le pauvre ; il ne conſtruira point des hôpitaux, pour empâter le vice d'adminiſtrateurs avides, & pour alimenter ſon orgueil ; mais il ouvrira au peuple toutes les por-

tes de l'aiſance, & lui laiſſera tous les ſucs de ſon induſtrie. L'homme véritablement éclairé ne croira jamais que la charité conſiſte à dévorer la ſubſtance du pauvre, & à lui en laiſſer ſeulement autant qu'il lui en faut, pour prolonger le ſuplice de la miſère.

VIII. Le ſage ne dira point à ſon éleve, obéis & ſoumets-toi aveuglément aux faux oracles du monde. On ne prêche une obéiſſance paſſive & ſans bornes qu'aux triſtes victimes du préjugé & de l'eſclavage; mais il recommandera à ſes diſciples l'obéiſſance la plus ſtricte, la ſoumiſſion la plus parfaite aux lois *raiſonables* d'un peuple éclairé, qui a juré de n'être fidele qu'à la vertu; le ſage dira donc à ſes diſciples, *obedite præ--poſitis veſtris*, obéiſſez à ceux que vous avez mis, *auparavant præ--poſitis*, placés, élevés aux premiers rangs, non pour violer les lois, mais pour nous donner à tous l'exemple de la fidélité qui leur est due.

IX. Telle ſera l'inſtruction du ſage, MM. il y joindra l'exemple des vertus qu'il voudra créer; & le bonheur univerſel qui ne ſera éternellement que le prix des bonnes mœurs, renaîtra. La France ne ſera plus un théâtre d'iniquités, l'homme ſimple, innocent, vertueux ne marchera plus que ſur une terre émaillée de fleurs.

X. Je ſais, MM., que la connoiſſance de l'eſ-

prit humain eſt la ſcience la plus difficile à acquérir ; mais faites bien attention que les lois ſont le moule où les hommes ſont jettés, ſi le moule eſt bon, les hommes ſeront bientôt formés. Je ne m'étendrai donc pas davantage ſur les préceptes, vous avez tout fait, je n'ai qu'à vous applaudir & à vous développer ſuccinctement quelques idées que je ſoumets à vos lumieres. Simplifions & abrégeons. *Res ; non verba.*

XI. J'ai dit que l'inſtruction la plus ſolide eſt celle qu'un enfant reçoit de ſes parents ; & que ceux qui laiſſent cette tâche au public, lorſqu'ils peuvent faire autrement, commettent une faute dont ils répondront devant dieu & devant les hommes. Je ſuppoſe donc que tous les parents ne peuvent pas ſatisfaire à ce devoir. C'eſt donc là le ſens ſeulement dansle quel je dis qu'il eſt eſſentiel de former des écoles nationales.

XII. Formera-t-on ces inſtitutions dans les villes, ou dans les campagnes ?

Combien y aura-t-il d'éleves dans chaque académie ;

Et d'écoles dans chaque département ?

Quelle forme donnera-t-on aux académies ?

Seront-elles établies aux frais du public, ou des familles ?

Les profeſſeurs ſeront-ils mariés, ou non ?

Quel âge ſera requis, pour être profeſſeur ?

XIII. Il eſt beaucoup plus difficile qu'on ne

penſe,

penſe, MM., de raiſonner avec les hommes qui n'ont d'autres principes que leur intérêt perſonel; parce que tout leur convient également; ils prouvent tout, dit J. Jacques: ils uſent tous les reſſorts du menſonge, pour faire paſſer leurs ſophiſmes. On les compare au caméléon. Je les traite moi naivement d'imposteurs & de ſeducteurs. Ces termes ſont durs; mais ils conviennent à la choſe; & il faut être clair.

Leur art ſe nomme l'art oratoire; & cet art ſingulier conſiſte à prouver qu'il eſt jour à minuit.

Tantôt les ennemis de la révolution diſent qu'il faut favoriſer les campagnes; tantôt qu'il faut alléger le ſort des habitants des villes. Je crois moi qu'il faut donner aux uns; & ne rien refuſer aux autres; mais cette queſtion, *l'éducation des campagnes eſt-elle préférable à celle des villes?* n'a, ce me ſemble, qu'un rapport ſecondaire avec l'intérêt des villes & celui des campagnes; il ne faut donc pas que cette conſidération vous arrête.

XIV. Les profeſſeurs aimeront mieux ſans doute la putréfaction des villes, que la ſalubrité de l'air des campagnes; mais les profeſſeurs ſont les derniers hommes qu'il faut conſulter ſur ce point. Donnez-leur une compagne, elle diſſipera leur ennui; & ils uſeront moins les fibres de leur cerveau à démontrer oratoirement, qui y

a plus de ressources dans les villes, que dans les campagnes, pour l'éducation.

XV. Un général d'ordre, grand orateur ; mais peu profond dans l'art de conduire les hommes, me disait, il y a trois ans, nous ne voulons plus avoir de maisons d'étude dans les campagnes; c'est, lui repondis-je, un moyen infaillible d'arriver au néant. Nos peres pensoient différemment; & ils alloient à la vie. Nous allons, nous, où notre ineptie nous conduit. On nous a enterrés; & nous sommes bien là, dieu veuille nous y conserver en paix & apprendre aux générations futures que notre politique ne valoit rien.

XVI. Je présume que l'intention de l'assemblée n'est pas que les jeunes gens de la nouvelle création apprennent spécialement l'art de bien figurer dans une société de marionettes. On veut probablement former des hommes; ainsi je pense qu'au milieu du bois le plus solitaire, il est possible de créer une génération de Français qui seront honnêtes; mais qui ne seront ni assez civils, ni assez polis, pour laisser demâter leurs vaisseaux dans leurs propres ports: pour salarier un commissaire ennemi à Dunkerque; & pour inviter ceux qui leur font la guerre à faire la premiere décharge sur eux: c'est trop honnête. Cette aménité de caractere plairoit peut-être dans le sérail du Mufti;

mais les destructeurs de la bastille, où l'on m'a 3 fois & infructueusement meublé un appartement pour avoir dit qu'un éléphant dévore plus de substance qu'un ciron, ne veulent sans doute plus que leurs enfants soient si polis; & j'aime ce goût. Mettez donc leurs enfants dans les campagnes. Ils seront moins civils; mais leur corps sera plus robuste; & leur esprit plus sain.

XVII. L'assemblée examinera donc bien attentivement, abstraction faite de toute politique, si l'air des villes est plus salubre que celui des campagnes; si la nourriture y est plus, ou moins solide; si la corruption y est plus, ou moins grande; la séduction, plus facile, le bon exemple, moins rare.

XVIII. L'assemblée discutera encore; s'il est aussi facile de veiller sur la conduite de mille jeunes gens, que sur celle de cent seulement. Les maîtres de pension qui savent calculer leur interêt personel, mieux que l'interêt général, prouveront que plus ils ont d'écoliers, plus leur recette est forte; & que c'est saper tous les fondemens de leur cuisine que d'en diminuer le nombre; mais je n'entends rien aux calculs de l'intérêt individuel; c'est pourquoi je pense que cent éleves dans chaque collége suffisent; parceque l'œil du maître sera moins distrait; l'instruction, mieux suivie; & la confusion moins grande. Tout étant uniforme, tous étant soumis aux même regles, il sera plus aisé de remédier aux abus.

XIX. La forme des académies a deux parties la discipline & les sciences.

La discipline. Il y aura dans chaque département autant d'académies que la population l'exigera ; & autant de sortes d'académies qu'il y a de genres de sciences, chaque académie sera composée d'un recteur, de dix professeurs, cent écoliers, & dix domestiques.

Chaque éleve donnera 600 l. par an ; pour tout, *& sans mémoires.* Il apportera son lit, ses serviettes, ses vêtements, ses livres &c. il aura un uniforme national, chapeaux, boucles, souliers : tout sera égal. Chaque académie aura seulement sa marque distinctive ; les professeurs, les domestiques mêmes auront uniforme, avec les différences convenables.

Comme tous les parents n'ont pas les mêmes facultés ; il pourra y avoir des pensions à 300, à 400, à 500 l., &c. ; mais toujours avec les mêmes conditions & surtout avec la même uniformité. La nourriture seule différera.

Les districts seront les inspecteurs naturels de ces académies, sous la surveillance des départements qui y feront tous les ans, une visite.

Les comptes de chaque collége seront arrêtés tous les ans, au mois de janvier ; jamais une année n'empiétera sur l'autre. A cette époque, toutes les fournitures seront payées, les réparations clauses, les professeurs & les domestiques payés &c.

Les diſtricts loueront aux recteurs, une maiſon ſpatieuſe, une chapelle ſi cela eſt néceſſaire, un jardin de 6 arpents envir.; & les recteurs payeront, outre leur taxe, & *dont perſonne ne doit-être exempt*, 1000, ou 2000 l., au diſtrict.

XX. Jamais occaſion ne fut plus favorable pour ces ſortes d'inſtitutions que la ſuppreſſion des communautés religieuſes dans les campagnes.

XXI. Mais n'inaliénez rien, MM., ſouvenez-vous que vous avez ſagement abbatu l'arbre, de la deſtructive inaliénabilité. J'ai dit ailleurs *qu'un ſeul pouce* de terrain inaliénable eſt un vice; je tremble, donc, Meſſieurs, toutes les fois que j'entends parler de maiſons de départements, de cazernes & d'établiſſements perpétuels.

J'aime l'inſtabilité des choſes humaines. Elle est dans la nature cette admirable inſtabilité. Les eaux d'un marais ſe putréfient. Il eſt utile que la maiſon d'un paresseux passe à un héritier actif qui la nétoye & qui la décore.

Achetez donc & vendez ſucceſſivement, ſuivant les beſoins du moment, louez des académies; mais n'en fondez point. Louez pour 9 ans: pour 18 ans ſi vous voulez, mais que le bail ne ſoit jamais plus long. Ceux qui ſoupirent après la ſtabilité des choſes humaines rêvent, ou ſont en delire, ils aiment les repaires de la corruption: l'établiſſement ſera bien, ou mal conduit. Si

vous ne le detruirez pas : si mal ; vous l'anéantirez ; & vous ne verrez point 1500 étourdis ameutés par un recteur avide, arrêter la marche d'un Louis XII qui venoit à Paris dans la louable intention d'abolir des priviléges destructeurs : & qui essuya l'affront de fuir devant 1500 pigmés sans principes, qu'on avoit séduits.

XXII. La plus utile politique, MM., la plus vivifiante est celle qui n'est jamais en contradiction avec elle-même. Je fonds en larmes, toutes les fois que je vois un corps législatif s'éloigner de la ligne qu'il a lui-même tracée.

XXIII. Le recteur d'une académie louera donc sa maison, il en payera le loyer au district, il sera chargé des réparations, il donnera 600 l. à chaque professeur & la table : 100 l. à chaque domestique ; & il aura l'excédent de sa recette. Fidèle, ou non ; peu importe. Bon économe, il jouira des produits de son industrie. Mauvais administrateur ; il boira le fiel de sa rapacité, ou de sa mal-adresse. Il répondra du chapître des accidents.

XXIV. Les portes seront fermées à 10 h. du soir & ouvertes à 5 h. du m. à 5 h. & démie, la priere du matin ; à 8 h. le déjeuner ; le diner à 1 h. ; le souper à 7 h. la priere du soir à 9 h. & demie. La classe à 10 h. du m. jusques à 11 h. ; le soir depuis 3, jusques à 4 h. un jour entier de conger par semaine ; avec le

dimanche seulement. Jamais plus ; sous quelque prétexte que ce soit 400 leçons par an, *Calcul de rigueur*. 2 mois de vacances ; août & 7bre. même regle, même uniformité dans tout l'empire.

XXV. Cette uniformité, MM., est plus essentielle qu'on ne pense : elle est l'ame de l'ordre. Si les ressorts d'un collége s'usent ; vous aurez des modeles, pour en mettre de nouveaux.

XXVI. Qu'il y a long-temps, MM., que je prêche cette uniformité dans toutes les institutions publiques, pour simplifier, pour clarifier tout ! mais les administrateurs publics ont plus de goût pour les irrégularités. Elles multiplient les lois, elles rendent les comptes ennuyeux inintelligibles : & on oublie les lois ; &, on devient indulgent pour des comptes qu'on ne lit même pas ; & le redditeur de ces comptes, le fabuliste administrateur pêche dans l'eau troublée. Il dit, je ne pouvois pas en faire davantage ; & le peuple paye ; il est anéanti, il périt. Le ciel crée de nouveaux êtres ; mais ils n'ont ni plus de mémoire, ni plus d'intelligence que ceux qui leur ont cedé le pas.

XXVII. Il y aura tous les jours à midi une soupe, un bouilli, une entrée ; le soir un roti, un entre mets, ou une salade ; une demi bouteille de vin pour les jeunes gens, une bouteille pour les maîtres. Un professeur présidera alternative-

ment à la table des écoliers, à leurs promenades, à leurs jeux, à leur prière.

XXVIII. Les ſciences.

Le mot univerſité ſignifie, je crois, un collège, où l'on enſeigne tout; & ou la jeuneſſe n'apprend rien: il faut donc abolir & le nom & la choſe; parce qu'il eſt ridicule qu'un jeune homme apprenne en même temps à parler, à penſer, à équiter, à muſiquer, à verſifier, à calculer, & à danſer. Comme le célèbre Pic de la Mirandole, il diſcoure ſur tout, *de omni re ſcibili;* & il ne ſait pas même expliquer ſon *pater.* Ayez donc autant de collèges qu'il y a de genres d'étude différents. Chaque année les éleves iront dans l'école ou leurs parents voudront qu'ils s'inſtruiſent de la ſcience qu'on y enſeignera.

XXIX. Perdre 6 ans à apprendre une langue morte dans laquelle oû peut ſe perfectionner en un an, ſans un travail pénible, eſt un abus qui n'a pu exiſter que dans une ſociété corrompue où les grands avoient pour maxime, *qu'il faut entretenir le peuple dans l'ignorance.*

Proſcrire les langues qu'on appelle mortes; comme l'hébreu, le grec, le latin, où ſont compris tous les éléments de nos ſciences; c'eſt nous expoſer à perdre ce que nous avons de plus précieux dans la nomenclature de nos connoiſſances. Il faut donc conſerver ces langues, & ne point faire perdre 6 ans à un enfant, pour apprendre

mal

mal le latin. Il faut réduire cette langue utile aux mêmes principes dont on ſe ſert pour enſeigner l'Anglois ou l'Allemand.

XXX. En un an, j'ai appris l'Anglois à 2 jeunes gens, ſans exiger d'eux une ſeule leçon par cœur. Sur 100 écoliers qui ſortent d'une univerſité quelconque, y en a-t-il dix qui ſoient en état de tenir une converſation d'une heure en latin? Au bout de 3 mois, je ne parlois qu'anglois avec mes éleves. Ne pourroit-on pas en faire autant pour la langue latine & faire revivre une ſcience ſi utile, pour trouver des reſſources dans tous les pays de l'univers.

XXXI. L'article le plus eſſentiel à l'inſtruction de la jeuneſſe, le point capital eſt de ſavoir ſi c'eſt favoriſer les ſciences, que de faire apprendre par cœur à un enfant les choſes néceſſaires à ſon inſtruction. Je ſuis pour la négative, MM., je crois contre l'avis de Quintilien, qu'en fatiguant la mémoire d'un enfant, nous énervons ſon jugement, nous briſons tous les reſſorts de ſon imagination, nous annéantiſſons toutes les facultés de ſon ame. Examinez donc avec la plus ſérieuſe attention, cette partie de l'inſtruction publique : elle eſt aux ſciences ce que la nourriture eſt au corps humain. Je n'ai pas le temps de faire une diſſertation ſur cette matière, ainſi je me contente de donner mon avis; mais je dis qu'elle eſt beaucoup plus importante qu'on ne

penſe : & qu'elle mérite les réflexions les plus ſolides.

XXXII. Les écoles publiques ſeront-elles établies aux frais du public ?

Plus un état a de charges, MM., plus il panche vers ſa ruine. Louis XII, comparoît les finances à la rate : *plus elle enfle*, diſoit ce monarque éclairé, *plus le corps eſt dans la gêne*, l'or, ſouſtrait à l'induſtrie du peuple, eſt l'ame de toute corruption. Charles II, roi d'Angleterre, perdit ſa famille & ſon pays, en multipliant les ſubſides. Si nous joignons à nos impôts dejà trop onéreux, une taxe nouvelle, l'état ſera ſurchargé ; & nous irons bientôt où ont été Rome & la Grèce aveuglées, où ſont les Anglois nos voiſins, où ont deſcendus où deſcendront tous les empires du monde, accablés ſous le poids des charges publiques. Les frais de l'éducation doivent donc retomber ſur ceux qui étant dans l'impuiſſance *abſolue* de procurer une éducation complette à leurs enfants, ſont obligés d'avoir recours à des reſſources étrangeres.

Je ſais qu'avec le ſecour de quelques ſophiſmes, on vous prouvera que le riche doit payer pour le pauvre ; mais dans toutes les inſtitutions publiques, qui paye, MM. ? c'eſt le pauvre : c'eſt le riche qui reçoit ; voyez où ſont vos bourſes ? entre les mains des fermiers & des domeſtiques des ſeigneurs. On trouva, il y a peu d'années, les

places, destinées au soldat mutilé, occupées par les valets des grands; les maladreries sont la proye des chevaliers de Malthe que vous oubliez. Toutes nos institutions sont donc l'art de pomper les sucs du pauvre; creusez, Messieurs, & vous trouverez au fond de toutes les institutions publiques qui sont des éponges, l'intérêt d'un petit nombre de sangsues & la ruine de tous.

On vous dira qu'à Sparte, à Lacédémone, à Athènes, la jeunesse étoit instruite aux dépens du public; mais ces empires sont morts: & ce n'est point sur les tombes où nous devons chercher des instructions. Je n'admire ni Solon, ni Licurgue, ni l'insensé Pelopidus, qui fit une loi injuste & qui s'égorgea, parce qu'il l'avoit violée. Attachons-nous à la justice universelle & à la raison, plus qu'aux mœurs anciennes de ces républiques orgueilleuses, qui ne nous ont laissés que quelques modèles à suivre. Licurgue, qui vouloit que toutes ses dupes mangeassent au réfectoire, n'étoit point un législateur plus éclairé que l'instituteur des Pic-Puces.

XXXIII. Les dignités de l'empire ne doivent être remplies que par des hommes éclairés. Décrétez quelles sont les sciences nécessaires pour parvenir à tels, ou tels emplois; les parents qui voudront en pourvoir leurs enfants, leur procureront les moyens d'acquérir les sciences qui y conduiront.

Hommes publics, peres de la patrie, légiflateurs adroits, veillez fur les écoles publiques, donnez leur une forme régulière & fimple : ayez foin que les profeffeurs foient inftruits & recommandables par la fainteté de leurs mœurs; voilà vos devoirs, les parents n'exigent point autre chofe de vous. Un vertueux pere de famille aimera mieux payer la penfion de fes enfants, qu'un impôt obfcur, qui n'enrichit jamais que les corrupteurs & les tyrans de l'humanité.

XXXIV. Les profeffeurs feront-ils célibataires ou mariés ?

Les victimes religieufes ont beaucoup écrit contre le célibat, & elles ont eu raifon; mais la loi du célibat *forcé* eft anéantie : elle dort. Qu'elle repofe en paix. Il n'y a de mauvais dans le célibat que la convention barbare & diamétralement oppofée à la nature, qui met en défaut le *crefcite & multiplicamini.* Les feuls monftres fur la terre, font ceux qui fe vouent à l'hypocrifie. Le célibat, lorfqu'il n'eft pas forcé, lorfqu'il eft conforme aux lois de la nature, n'eft pas un vice. Tous les hommes ne font pas propres au mariage; celui qui fe marie fait bien, celui qui ne fe marie point lorfqu'il ne brûle pas, fait mieux encore. Ne jugeons donc perfonne : l'homme eft libre; marié, ou célibataire, peu importe. S'il eft inftruit, s'il a des mœurs, il peut être admis dans toutes les charges de l'état. La loi qui for-

ceroit un homme de se marier seroit aussi barbare que celle qui le condamneroit au célibat.

XXXV. Quel âge sera requis pour être professeur ?

30 Ans, *au moins*. Décretez en 40, MM., vous ne me fâcherez pas. Je n'ai jamais conçu comment on pouvoit confier l'éducation d'un enfant à un autre enfant. Je sais qu'un roi tiendra les rênes du gouvernement à 18 ans. Les longues régences sont une excuse : la nécessite de l'hérédité qui nécessite aussi l'inviolabilité ; & le veto *suspensif*, est une raison encore ; mais tout cela ne prouve pas qu'à 18 ans l'esprit d'un homme est mûr. Quand bien même cent millions d'hommes mettroient un fœtus à leur tête, je n'en conclurois pas qu'un fœtus a les qualités requises pour gouverner un état : je dirois simplement, *volenti non fit injuria :* chacun a ce qu'il aime.

Mahomet étoit bien quelque chose moins qu'un fœtus & quelque chose plus qu'un Léopard, Mahomet étoit un scélérat ; cependant, depuis 12 siècles environ, les Turcs se prosternent à ses genoux : que s'ensuit-il ? que les hommes se trompent souvent du blanc au noir ; mais un citoyen honnête, un homme voué à la prospérité de son pays ne doit pas donner un conseil perfide ; dût-il être désapprouvé de la multitude aveuglée ; parce que suivant Massillon, le plus

grand de tous les crimes eſt de tromper ſes ſemblables ; comme la plus grande de toutes les vertus eſt de les éclairer. Je ne puis donc pas dire qu'il eſt ſage de confier la conduite d'un enfant à un jeune homme ſans expérience. Je crois donc être trop indulgent en fixant l'âge d'un profeſſeur à 30 ans. Un pere de famille vertueux & éclairé, auroit il autant de confiance dans un jeune maître que dans un homme mûr, inſtruit, reflechi ? Décidez cette queſtion, Meſſ.

XXXIV. Baniſſez de vos écoles cet air de pédantiſme & de rigoriſme, qui ne forme que des hypocrites & des vils eſclaves. Soyez juſte & ferme avec la jeuneſſe ; mais badinez, jouez, folatrez avec elle : ſoyez guai, ſincère, loyal avec les enfants. Une familiarité décente n'engendre point le mépris. Vous gagnerez l'eſtime & la confiance d'un jeune homme, ſi vous êtes juſte envers lui : il ne la refuſe qu'aux tartuffes, aux ignorants & aux pédans.

XXXV. J'ai conduit 200 jeunes gens malheureuſement nourris avec le fiel de l'eſclavage. J'ai bien vu que les fruits de l'hypocriſie ſont amers ; mais après 3 ſemaines de travail, j'ai fait de cette cire tout ce que j'ai voulu ; en fera t-on moins ſous une loi ſage qui a déjà reſſuſcité tant de vertus ?

XXXVI. Meſſ., j'ai dit ce que mes lumières

m'ont dicté; mais 1400 yeux verront mieux que les 2 miens. C'est le vœu le plus ardent de mon cœur. Puisse le ciel qui vous a visiblement secondé dans toutes vos entreprises, vous éclairer dans celle-ci, c'est la dernière; mais c'est la plu importante de vos opérations !

POST-SCRIPTUM.

Depuis 1370 ans & quelques mois, en fixant l'époque de la monarchie Française en 420, tous les pères de famille, ont imaginé sur la parole d'ecclésiastiques aussi ignorants que leurs livres, qu'ils ne mettoient des enfants au monde que pour désoler les sociétés, & pour peupler le royaume de Satan: ils se sont persuadés, que sur 30 enfants, 29 devoient mériter d'être mis à la lanterne, ou de griller éternellement. Voilà je crois, ce que les Français ont pensé jusqu'à ce jour.

Cette assertion est si vraie, que nous ne cessons de répéter que créer des enfants, c'est se préparer des tourments: presque toutes les femmes de village croyent qu'un enfant mort, jouit d'une félicité plus pure qu'un enfant vivant; & je conviens, en effet, que dans un pays où tous les principes sont renversés, ou conséquemment toutes les sources du bonheur sont taries, un

père engendre peu d'enfants pour une félicité pure; mais tout est changé : & la France peut devenir aussi heureuse qu'elle a été malheureuse : il y aura autant de vertus, qu'il y avoit de vices; or, des maximes pures succédant aux maximes les plus détestables, la jeunesse aura plus de vertus, moins de pente au vice, moins d'exemples de perversité sous les yeux, conséquemment plus de sources de bonheur ; les parents ne craindront donc plus d'engendrer des monstres, & les bonnes femmes de village ne croiront plus qu'un enfant vivant, vaut moins qu'un enfant mort : elles se persuaderont qu'on peut-être aussi bien avec le bon dieu sur la terre qu'entre 2 planches de sapin. L'ancienne croyance qui est un enchaînement d'absurdités, de contradictions & de férocité, fera donc place à un sistême plus sensé, plus raisonnable, plus humain ; voilà donc le sens où tout citoyen honnête doit être attaché à la constitution nouvelle.

Paix & réunion.

Il faut que la constitution soit respectée ou que 2 millions d'hommes soient égorgés.

Nota. La constitution Anglaise a fait ruisseler le sang humain pendant 80 ans.

Louis XVI, ne peut plus être que couronné comme le restaurateur de la liberté Française : ou voir son royaume divisé, ses provinces envahies

vahies par une hordre de factieux, la banqueroute générale affichée & la désolation partout. Il n'y a plus de milieu, on le sait : rien n'eſt plus évident ; or, je demande aux aristocrates, mêmes : mais à ceux qui ont encore un soufle de raison : mais à ceux que l'intérêt n'aveugle pas, jusqu'au point, d'avoir étouffé tous les sentiments d'humanité ; je demande aux pères de famille, qui ne doivent pas penser comme un célibataire vicieux, & qui ne veulent pas que leurs enfants soient égorgés, s'ils osent affronter tant de dangers. Il faut cependant opter entre la guerre la plus effroyable qui puisse être conçue, & entre une adhéſion formelle à la loi la plus sage qui pouvoit, dans les circonstances actuelles, émaner de l'esprit humain, suivant l'opinion la plus universelle.

Ah Français ! la conſtitution ; voilà le mot de raliement, voilà le ſigne de la paix. Nous diſcuterons après ſur ſes imperfections : mais nous ſommes perdus, ſi nous nous diviſons. On ſe ſervira de nos mains, pour enfoncer dans notre ſein les poignards perfides que nos ennemis éguiſent tous les jours. Rangeons-nous *tous* ſous l'étendard de la conſtitution.

FIN.